

aux besoins sociaux ; il les obtient ordinairement par les **impôts** et extraordinairement par les **emprunts**. Les emprunts d'État constituent la **dette publique** qui est : a) *consolidée*, quand elle est inscrite sur le Grand-livre ; — b) *flottante*, quand l'emprunt doit être remboursé à courte échéance.

L'*amortissement de la dette*, c'est le remboursement du capital emprunté ; — la *conversion de la rente*, c'est l'offre faite au créancier de reprendre son capital ou d'accepter une réduction d'intérêt ; — le *budget*, c'est le tableau comparatif des recettes et des dépenses de l'État pendant une période déterminée (1).

(1) LEROY-BEAULIEU, *Traité de la Science des finances*.

CHAPITRE II

RAPPORTS DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE (1)

145. — RAPPORTS GÉNÉRAUX

La Morale considère l'homme dans sa *destinée* et les moyens de l'accomplir ; l'Économie politique l'envisage dans ses *besoins* et les moyens de les satisfaire. La Morale a donc pour objet le *bien* ; l'Économie politique l'*utile*, ce qui directement ou par l'échange satisfait les besoins de l'homme. C'est la loi morale qui doit régler notre activité et la satisfaction de nos désirs. Les lois établies par l'Économie politique sont à la fois économiques et morales ; cette science montre en effet que les idées de droit, de devoir, de justice, de modération dans les désirs, etc., nécessaires à la vie morale des individus et des sociétés, le sont en même temps à leur prospérité matérielle. L'intérêt bien entendu s'accorde avec le devoir (2).

146. — RAPPORTS PARTICULIERS

I. — **Production :** 1° **Propriété :** a) la Morale en prouve la légitimité en montrant son fondement dans les droits naturels

(1) E. CHARLES, *Éléments de philosophie*, ch. xii. — H. DAREAU, *Le juste et l'utile*. — A. RONDELET, *Le spiritualisme en économie politique*. — CH. PÉRISS, *La richesse dans les sociétés chrétiennes*. — E. BLANC, *Y a-t-il une Économie politique chrétienne ?* — DE MOLINARI, *La morale économique*. — BUDDELIANT, *Des rapports de la Morale et de l'Économie politique*. — J. FOREST, *La philosophie et la science économique*, dans les *Études*, t. III, 1897. — A. NAVIER, *Économique et morale*, Revue philos. Janvier 1897. — J. FÉLIX, *L'Économie sociale devant le Christianisme*. — DE MOLINARI, *Les problèmes du xix^e siècle*, ch. II, III.

de la personne ; — *b*) l'Économie établit que la propriété privée est plus productive.

2°) **Travail** : *a*) la Morale le prescrit comme un devoir personnel et social, comme un élément de moralisation. Elle revendique la liberté du travail au nom du droit naturel (61, III, D) ; — *b*) l'Économie le préconise comme le principal agent de la production. « La terre vaut ce que vaut l'homme ».

3°) **Capital** : *a*) il a pour conditions la prévoyance, le désintéressement, le sacrifice, le travail ; aussi la Morale demande qu'on le respecte au nom de la justice ; — *b*) l'Économie le délend au nom de l'utilité sociale, parce qu'il est un instrument de production. L'une et l'autre réclament l'union et la solidarité du patron et de l'ouvrier, du capitaliste et du salarié, comme condition de paix et de prospérité sociales.

II. — **Circulation et répartition** : la Morale et l'Économie s'unissent pour demander que la richesse, produite par la coopération du travail, de la nature et du capital, circule et soit distribuée conformément à la justice.

L'échange suppose la bonne foi et le crédit suppose la confiance mutuelle, qui n'a parfois d'autre garantie que l'honnêteté de l'emprunteur. Or la bonne foi et l'honnêteté sont des vertus morales.

La Morale et l'Économie condamnent l'usure et l'agiotage, comme contraires à la justice et à la sécurité des opérations commerciales.

III. — **Consommation** : *a*) l'Économie proscrie les excès du luxe qui, accroissant le superflu de quelques-uns, n'augmentent pas le bien-être général, mais gaspillent le capital, qui serait mieux employé à favoriser la production des choses nécessaires ou utiles et à rémunérer le travailleur ; — *b*) la Morale les flétrit, parce qu'ils ont pour causes la sensualité et l'orgueil, pour conséquences la dissipation et le dérèglement. « Avec la Morale, dit Leroy-Beaulieu, l'Économie politique s'entend sur tous les points. Bien loin de contredire la Morale ou de la considérer comme indifférente, l'Économie politique proclame qu'une société, animée de sentiments d'une haute moralité, présenterait des avantages économiques considérables : elle produirait plus et mieux, avec une régularité plus soutenue ; elle se laisserait moins entraîner

aux mouvements d'une spéculation désordonnée ; elle apporterait, dans la répartition des richesses et la fixation des droits de chacun, un précieux sentiment de modération et d'équité ; elle mettrait dans ses consommations plus de discernement ; elle compterait moins de prodiges et plus d'hommes économes ; elle développerait, en même temps que la loyauté dans les relations d'intérêt, l'habitude de l'association (1) ». Le Play arrive à la même conclusion : « L'étude méthodique des sociétés européennes m'a appris que les conditions essentielles de la prospérité y sont partout en rapport exact avec l'énergie et la pureté des mœurs ».

(1) LEROY-BEAULIEU, *Précis d'Économie politique*, Introduction, p. 56.

CHAPITRE III

L'ALCOOLISME (1)

117. — EFFETS ET REMÈDES

L'alcoolisme est un état pathologique du corps et de l'esprit, qui a pour cause l'abus des boissons spiritueuses. Il constitue un péril des plus graves pour les sociétés modernes. Ce fléau redoutable sévit surtout dans les rangs de la classe ouvrière. Il importe donc d'en décrire les effets désastreux et d'en signaler les remèdes.

§ A. — EFFETS DE L'ALCOOLISME

I. — **Santé** : l'alcool est un poison. Son usage habituel trouble profondément et incurablement toutes les fonctions de l'organisme (2). « L'alcoolisme n'est qu'une vieillesse anticipée ». « Le buveur a perdu toute résistance organique (3) ».

II. — **Intelligence et volonté** : l'alcoolisme, en minant les forces du corps, atteint par contre-coup les facultés de l'âme. Il conduit souvent à la folie, au suicide et au crime (4). Les statistiques confirment ces observations du D^r Brouardel : « Depuis 1830, le nombre des aliénés criminels, des fous comme des

(1) M. VANLAER, *L'alcoolisme et ses remèdes*. — TERNANX, *Trois fléaux de la classe ouvrière*.

(2) *Avis de l'Académie de médecine*, 31 octobre 1871.

(3) D^r LANSBERGER, cité par M. Vanlaer, *L'alcoolisme et ses remèdes* p. 27.

(4) « Le greffier d'une des plus importantes prisons de la capitale, Sainte-Pélagie, a eu l'idée de rechercher combien de ses 2.950 prisonniers étaient signalés par les renseignements de police comme s'adonnant à l'ivrognerie. Il en a trouvé 2.124 ou près des trois quarts ». (M. Vanlaer, *Opere cit.*)

suicidés, est en croissance parallèle avec la consommation de l'alcool ». Il éteint les sentiments les plus puissants de la nature : c'est souvent à lui qu'on doit de voir les parents devenir les bourreaux de leurs enfants.

III. — **Descendance** : ses effets désastreux se transmettent par hérédité : « Un peuple, dit le D^r Legrain, un peuple qui s'alcoolise et qui, par suite, fait souche de dégénérés, d'idiots, d'épileptiques, d'aliénés, est un peuple qui s'étiolé. Un peuple alcoolisé, en somme, est un peuple en voie de disparaître ».

IV. — **Richesse** : l'alcoolisme, étant l'origine d'une foule de maladies, diminue la capacité productive de l'alcoolique qui devient impropre à toute espèce de travail. Il est manifeste qu'un pareil fléau doit avoir une influence désastreuse sur la richesse d'un pays, quand il y sévit d'une façon intense. Le D^r Rochard évalue à plus d'un milliard et demi, le budget annuel de l'alcoolisme en France. En voici le compte approximatif :

128.298.384 fr. : prix de l'alcool consommé.
4.340.147.500 fr. : journées de salaire perdues (à 2 francs la journée).

70.842.000 fr. : frais de chômage et de traitement médical.

8.894.300 fr. : frais de répression des crimes et délits.

4.922.000 fr. : pertes résultant des suicides ou morts accidentelles causées par l'abus de l'alcool. Voilà ce que l'alcoolisme coûte à la France, sans compter les pertes d'intelligence et d'énergie qu'on ne peut évaluer en chiffres.

§ B. — REMÈDES A L'ALCOOLISME

I. — **Légaux** : prohibition des liqueurs alcooliques ; répression de l'ivrognerie ; diminution du nombre des cabarets.

II. — **Fiscaux** : dégrèvement des boissons hygiéniques ; accroissement des droits sur l'alcool.

III. — **Moraux** : ce sont les seuls vraiment efficaces :

a) **Religion** : elle enseigne à respecter la loi de Dieu, à se respecter soi-même et elle donne la force nécessaire pour accomplir le devoir.

b) **Éducation** : elle doit faire contracter de bonne heure à l'enfant des habitudes de tempérance.

c) **Instruction** : les maîtres doivent signaler les effets désastreux de l'alcoolisme et en inspirer une salutaire horreur.

d) **Sociétés de tempérance**, qui ont déjà obtenu d'heureux résultats. « Il y a, dans la question de la tempérance, un élément supérieur. Il ne suffit pas de proscrire les poisons tels que l'absinthe, de combattre les liqueurs perfides telles que l'eau-de-vie... Il faut encore, il faut surtout réveiller chez l'homme le sentiment de la responsabilité morale, le respect de lui-même, l'amour de la famille, l'idée de la patrie et la crainte de Dieu » (*).

(* J.-B. DEMAS, Discours prononcé à une séance solennelle de la Société française de tempérance.

III

ESTHÉTIQUE (*)

L'Esthétique est la science du beau. Ce nom (*αἰσθητικὴ*, sentir) lui a été donné par Baumgarten (1714-1762), parce que le beau produit un effet délicieux sur la sensibilité. Mais ce nom a le tort de n'impliquer qu'un des éléments de la science du beau. Kant a, au contraire, réservé le mot *Esthétique* à cette partie de la *Critique de la raison pure* qui traite de la sensibilité, tandis qu'il renvoie la question du beau à la *Critique du jugement*. Mais l'usage, établi par Baumgarten, a prévalu.

La science du beau comprend deux parties. La première étudie le **Beau** dans ses effets et dans sa nature, la seconde traite de l'**Art**, c'est-à-dire de la réalisation du beau sous une forme sensible.

(*) **OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LE BEAU ET SUR L'ART** — a) **OUVRAGES ALLEMANDS** : BAUMGARTEN, *Æsthetica*. — WINCKELMANN, *Histoire de l'art chez les anciens*; *Traité sur le sentiment du beau dans les ouvrages de l'art*. — KANT, *Critique du Jugement*. — DELIBRICK, *Le Beau*. — HERDER, *Métacritique ou Critique de la Critique*. — SCHILLER, *Lettres sur l'éducation esthétique*. — FR. et W. DE SCHLEGEL, *Athenœum*. — A. W. DE SCHLEGEL, *Leçons sur l'histoire et la théorie des beaux-arts*. — J.-PAUL RICHTER, *Introduction à l'Esthétique*. — SCHELLING, *Philosophie de l'art*. — GOETHE, *Aphorismes sur l'art*. — HEGEL, *Esthétique*. — TH. VISCHER, *Esthétique ou science du beau en trois parties*. — H. LOTZE, *Sur l'idée de la beauté*; *Sur les conditions de la beauté artistique*; *Histoire de l'Esthétique en Allemagne*. — SCHOPENHAUER, *Le monde comme volonté et représentation*, L. III — J. JUNGMANN, *L'Esthétique*. — MATAHERS, *L'Esthétique de Lotze*.

b) **AUTRES OUVRAGES** : DIDOT, *St-Thomas d'Aquin*, ch. XVI. — BATEUX, *Les beaux-arts réduits à un même principe*. — COUSIN, *Du vrai, du beau et du bien*. — JOUFFROY, *Esthétique*. — RICARDOT, *L'Idéal*. — CH. BLANC, *Grammaire des arts du dessin*. — CHAGNET, *Les principes de la science du beau*. — CHEREULLIZ, *L'art et la nature*. — GRIVÉAU, *Les éléments du beau*. — HENNINGER, *La critique scientifique*. — LAURENSIS, *De l'art et du beau*. —

CHAPITRE I

LE BEAU

On peut définir le beau, soit par les **effets** qu'il produit sur nous : c'est la méthode **subjective**, soit par ses **éléments constitutifs** dans les choses mêmes où il réside : c'est la méthode **objective**.

1. — EFFETS DU BEAU

§ I. — ÉMOTION ET JUGEMENT

Le beau produit en nous une **émotion** et un **jugement**. De ces deux phénomènes lequel est la cause de l'autre ?

A) Les uns prétendent que c'est le jugement qui provoque le

SEARLES, *Le Génie dans l'Art*. — LÉVIER, *La science du beau ; Le spiritualisme dans l'art*. — G. LONGHAYE, *Théorie des belles-lettres*. — VALLET, *L'idée du beau dans la philosophie de St-Thomas*. — SULLY-PREHOMME, *L'expression dans les beaux-arts*. — CH. CLAIR, *Le beau et les beaux-arts*. — GUYAU, *Les problèmes de l'esthétique contemporaine ; L'art au point de vue sociologique*. — GABRIEL, *Le beau dans la nature et dans les arts*. — CH. LACOSTHE, *Esthétique fondamentale*. — TOLSTOÏ, *Idees sur l'Art*. — H. DE STEIN, *Origines de l'Esthétique moderne*. — J. REBNIK, *Œuvres*, Cl. M. de la STEZANNE, *La religion de la beauté*. — TAPARELLI D'ARZIZIO, *Del Bello*. — GAUCKLER, *Le beau et son histoire*. — JANOT, *Opinion d'un artiste sur l'art*. — E. VÉROS, *L'Esthétique*. — BARBER, *Psychologie*, ch. xlv, xlvi. — MÉRIT, *Lettres sur le beau*. — J. FÉLIX, *Conférences de Notre-Dame*, 1887. — TOFFER, *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*. — HENRI, *L'art chrétien*. — GARDIN, *L'art chrétien*. — C. BAYET, *Précis d'histoire de l'art*. — LANTIER, *Les Symboliques*. — DU MONTALBERT, *Mélanges d'art et de littérature*. — TH. DE BASTILLE, *Traité de versification française*. — V. DELAPORTE, *La versification*. — BRUCKE et HELMHOLTZ, *Principes scientifiques des beaux-arts*. — DE WETZ, *Sur l'Esthétique de saint Thomas d'Aquin*. — M. PILO, *La Psychologie du beau et de l'art*. — ORHAND, *Du beau*. — E. HELLO, *L'homme*. — P. SOUBES, *L'esthétique du Dogme ; Les manifestations du beau dans la nature*.

sentiment. L'esprit juge de la beauté des choses d'après l'idéal qu'il porte en lui-même, et le sentiment éprouvé est la conséquence de ce jugement. Ils donnent pour raisons qu'on ne peut aimer et admirer ce qu'on ne connaît pas et que le jugement porté sur la beauté des objets est indépendant de l'émotion. L'objet beau est celui que nous jugeons conforme à notre idéal.

B) Les autres soutiennent que c'est le sentiment qui détermine le jugement. Si le jugement précède le sentiment, il serait fondé sur la connaissance expresse des éléments objectifs qui constituent la beauté. Dès lors on pourrait toujours rendre raison de son jugement. Or la plupart sont incapables d'expliquer pourquoi tel objet leur semble beau. Cette seconde opinion paraît vraie. Les objets beaux produisent une émotion d'un agrément *sui generis*, qui provoque un jugement esthétique. Juger qu'un objet est beau c'est attribuer à cet objet la capacité de produire en nous l'émotion esthétique, de même que juger qu'un objet est lumineux, c'est lui attribuer la capacité de produire en nous la sensation de lumière. Mais ce jugement esthétique est pour ainsi dire *instinctif* ; il est dû à cette faculté qu'on pourrait appeler le sens du beau, analogue au sens moral (MORALE, 10, § I). C'est une connaissance *spontanée*, qui tient le milieu entre la sensibilité et la raison. Ce n'est que plus tard, après avoir comparé entre eux plusieurs objets trouvés beaux, qu'on se forme peu à peu une *idée* de la beauté, un *idéal*. Dans la suite, pour juger de la beauté d'une chose, on la rapprochera de ce modèle idéal : alors on porte un jugement *réflecti* (4, I, 1^{er}).

§ II. — NATURE DU PLAISIR DU BEAU (1)

Le plaisir, d'après Aristote, est lié à l'exercice de l'activité (Ps. 25). Chaque espèce de plaisir est l'effet d'une espèce d'acte particulier. Quel est donc l'acte qui produit le plaisir du beau ? C'est la *perception*. C'est ce qui fait dire à saint Thomas : *Pul-*

(1) CH. MOURAR, *Le sentiment esthétique, dans les Annales de philosophie chrétienne*, 1898.

chrum autem respicit vim cognoscitivam ; pulchra enim dicuntur quæ visa placeant. Tout plaisir résulte de l'exercice normal de nos facultés, c'est-à-dire de leur exercice *puissant et ordonné*. Tout plaisir suppose donc une certaine convenance entre nos facultés et leur objet. Saint Thomas l'avait déjà remarqué, car il ajoute : *Unde pulchrum in debita proportione consistit, quia sensus delectatur in rebus debite proportionatis, sicut in sibi similibus* (1). L'objet doit donc favoriser l'exercice normal des facultés, produire en elles un *maximum d'activité avec un minimum de fatigue*.

Mais quelle différence sépare le plaisir esthétique des autres ? Pour résoudre cette question M. Rabier (2), à la suite de Kant, de Schiller et des esthéticiens anglais contemporains, distingue deux modes d'action de nos facultés : 1° l'activité *désintéressée* ; c'est l'activité *sérieuse*, le *travail*, qui poursuit un bien, un objet comme fin ; le plaisir résulte de la possession de l'objet ; 2° l'activité *esthétique* ; elle est *intéressée d'intention, désintéressée de fait* : c'est l'activité de *jeu*. Elle ne se propose pas d'atteindre une fin utile ou nécessaire ; elle se prend elle-même pour fin et a pour but de jouir d'elle-même, de se sentir elle-même. Le point de départ est donc intéressé ; mais cette activité n'atteint son but, la jouissance, qu'autant qu'elle devient désintéressée *en fait* : pour s'amuser au jeu, au théâtre, etc., il faut s'oublier soi-même, perdre de vue la recherche du plaisir. L'activité esthétique doit imiter l'activité sérieuse, s'attacher au jeu, au drame, etc. comme à un bien véritable. Le plaisir esthétique résulte donc du sentiment de l'activité qui se déploie d'une manière puissante et ordonnée. L'activité sérieuse, poursuivant la satisfaction d'un besoin *réel*, ne peut être satisfaite que par la possession d'un objet *réel, existant*. L'activité de jeu, voulant jouir d'elle-même, il lui importe peu que l'objet soit réel ou imaginaire, pourvu qu'il l'excite normalement. Si l'objet est réel, ce qui intéresse l'activité esthétique, ce n'est pas sa réalité, mais son apparence, sa manière d'être, sa *forme*. « Le beau, dit Kant,

(1) SAINT THOMAS, *Summa theologiae*, I, P. Q. V, Art. IV, ad 1^{um}.

(2) RABIER, *Psychologie*, Ch. XXXVI, Sect. III.

plaît par sa forme et non par sa matière ». Saint Thomas l'avait noté avant lui : *Pulchrum proprie pertinet ad rationem causæ formalis* (1). Le plaisir du beau résulte donc du jeu désintéressé de nos facultés cognitives (imagination, association, intelligence) : *Pulchrum autem respicit vim cognoscitivam* (2). C'est la ce qui explique pourquoi la vue et l'ouïe sont les sens *esthétiques* par excellence ; en eux l'élément *représentatif* l'emporte sur l'élément affectif (3). L'exercice des autres sens, goût, odorat, tact, est beaucoup plus lié aux fonctions qui servent à la vie corporelle. (Ps. 33, § B) (4).

§ III. — CARACTÈRES DU SENTIMENT ESTHÉTIQUE

Il est : A) *Désintéressé* : le beau n'excite pas le désir de la possession mais l'*admiration* ; il est lié à la seule *contemplation* de l'objet, sans rapport avec notre utilité matérielle ou morale. C'est pour exprimer ce caractère désintéressé que Kant a dit : « Le beau est une finalité sans fin » (5). Cela signifie que dans l'objet beau il y a une finalité *intrinsèque*, une idée d'ensemble qui en subordonne les parties, et que cet objet, en tant que beau, n'a pas une fin *extérieure* à lui-même, n'est pas utile : vg. telle une cariatide soutenant une corniche. Au point de vue de la solidité, une poutre ferait aussi bien l'affaire.

B) *Universel* : il n'est pas exclusif comme d'autres sentiments. Quand nous l'éprouvons, nous désirons qu'il soit partagé par tous : de là son caractère *sociable, sympathique*.

C) *Nécessaire* : nous jugeons que le sentiment esthétique doit être partagé par tous, qu'il s'*impose* à l'admiration. Tels sont les caractères ou lois du beau, qu'on peut résumer, d'après Kant, en

(1) ST THOMAS, *Ibidem*, loco citato.

(2) ST THOMAS, *Ibidem*, loc. cit.

(3) ST THOMAS, *Summa theologiae*, I^e II^e. Q. XXVII, Art. I, ad 3^{um} : *Unde et illi sensus precipue respiciunt pulchrum qui maxime cognoscitivi sunt, scilicet visus et auditus rationi deservientes*.

(4) M. GERAU a essayé de réfuter cette théorie de l'activité de jeu. Cf. *Problèmes d'esthétique contemporaine*, L. I, ch. 1.

(5) KANT, *Critique du Jugement*, L I, § 10.

disant : Le beau est l'objet d'une satisfaction *désintéressée, universelle et nécessaire* (1). Kant a déduit de ces caractères la définition suivante : « Le beau c'est ce qui satisfait le libre jeu de l'imagination, sans être en désaccord avec les lois de l'entendement ».

2. — LA NATURE DU BEAU

Il faut une cause **objective** au sentiment esthétique. Reste donc à déterminer les **éléments constitutifs** du beau considéré dans les choses, c'est-à-dire à expliquer ses **conditions objectives, sa nature**. Parcourons les principales définitions mises en avant :

I. — **L'unité dans la variété** : Père ANXIMÉ (2), COUSIN (3).

Critique : ce sont là deux éléments de la beauté ; mais ils ne suffisent pas. Cette définition est trop vague et trop large ; elle ne convient pas au *seul défini* : il y a des machines qui ont une grande unité de but, une grande variété de rouages, et qui pourtant ne sont pas belles (4).

II. — **L'expression de l'idée par la matière** ; — « *Invisible manifesté par le visible* » (JOURNÉV (5)) ; — la « *manifestation sensible de l'idée* » (HÉZEL) (6).

Critique : (1) Cette définition ne s'applique qu'à un beau expressif. Or toute beauté n'est pas dans l'expression ; il y a de la beauté dans les choses spirituelles et non pas seulement dans la manifestation des choses spirituelles par les choses sensibles. — Les choses physiques peuvent aussi avoir leur beauté propre, indépendamment de toute signification.

(2) Dans certains cas, l'expression n'est pas belle : vg. l'expression de l'envie, de la stupidité, de la cruauté.

(1) Kant, *Critique du Jugement*, L. I, § 5, 9, 10.

(2) ANXIMÉ, *Essai sur le beau*.

(3) COUSIN, *Du vrai, du beau et du bien*, VII^e Leçon.

(4) JOURNÉV, *Esthétique*, XIII^e Leçon.

(5) JOURNÉV, *Esthétique*, XXXVIII^e Leçon.

(6) HÉZEL, *Esthétique*, ch. 1.

(3) L'expression est la condition de la connaissance du beau, plutôt qu'un de ses éléments.

III. — **La splendeur du vrai**. Cette définition a été attribuée à PLATON et à PLOTIN ; mais elle ne se trouve pas dans leurs œuvres.

Critique : (4) Elle est en désaccord avec l'idée maîtresse de la philosophie platonicienne : l'idée du *bien*.

(2) Elle n'est pas universelle : elle ne convient qu'au beau rationnel ; vg. à une série de déductions fortement enchaînées.

IV. — **La grandeur et l'ordre**. Τὸ γὰρ καλὸν ἐν μεγάλῃ καὶ τάξει ἐστίν. ARISTOTE (1). Il faut analyser ces deux éléments :

A) **Grandeur** : on peut l'appeler *puissance, plénitude, ampleur*, selon la diversité des objets où elle brille. Elle exige :

(4) L'INTÉGRITÉ : pour qu'un être soit beau, il faut qu'il ait tous ses membres, tous ses éléments : vg. celui qui a un œil, une jambe, un bras de moins n'est pas beau.

(2) LE PLEIN DÉVELOPPEMENT : il faut que tous les éléments d'un être se rapprochent de la perfection idéale du genre (physique, intellectuel ou moral), auquel est être appartient. C'est un fait que : a) les choses, qui restent *notablement au-dessous* de la grandeur moyenne dont leur espèce est susceptible, nous paraissent *laides* ; — b) celles qui atteignent le *degré moyen* ou se maintiennent légèrement en deçà ou au delà, nous semblent *insignifiantes* ; — c) celles qui s'élèvent *notablement au-dessus* sont jugées par nous *belles*.

Exemples : supposons un homme tout petit, mais ayant tous ses membres et bien proportionnés. Pour être un bel homme il lui manque la *grandeur*. — Voici un plaidoyer aux preuves nombreuses, variées, bien enchaînées, mais sèchement énumérées. Pour être un beau plaidoyer il lui manque *l'ampleur des développements*. — Un millionnaire rencontre un pauvre en haillons et lui fait une mince aumône. C'est une bonne œuvre ; ce n'est pas une belle action : il lui manque la *générosité*.

B) **Ordre** : c'est un fait d'expérience que tout ce qui est inco-

(1) ARISTOTE, *Poétique*, C. VII, n. 8. Cf. *Métaphysique*, Édit. Didot, L. XII ch. III, n. 11.

hérent et désordonné nous choque et nous déplaît. L'ordre c'est « la disposition harmonieuse de choses égales et inégales ». *Parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio* (1). L'ordre suppose :

1° L'UNITÉ : vg. édifice formé d'un amas de bâtiments mal reliés entre eux n'est pas beau ; de même un poème dont les diverses parties sont mal assorties.

2° LA VARIÉTÉ : sinon l'unité dégénère en uniformité fastidieuse : vg. répétition de la même gamme, couleur unique dans un tableau.

3° LA PROPORTION : c'est-à-dire le rapport harmonieux des parties entre elles et avec le tout : vg. un homme ayant des bras inégaux, le nez trop proéminent ; — un discours avec un exorde interminable et un corps de preuves très fluet ; — un petit bâtiment central flanqué de deux énormes tours, ne sont pas beaux.

Critique : certains philosophes ont voulu condenser ainsi la définition précédente : Le beau est la *splendeur de l'ordre*. C'est un tort, car le grandeur est un élément distinct de l'ordre et non moins nécessaire que lui (2). La définition d'Aristote nous paraît être la meilleure. Ce qui la confirme encore c'est que, nous l'avons vu, les deux lois fondamentales du plaisir esthétique, sont les lois de *quantité* et de *qualité*. D'après la première, l'âme demande à agir le *plus possible* ; d'après la seconde, elle doit agir dans la *direction de ses fins naturelles* : c'est-à-dire que l'activité esthétique doit être *puissante et ordonnée*. Or ce qui dans les objets produira cet effet ne peut être que la *puissance et l'ordre*, car l'effet et la cause doivent être proportionnés. La beauté des êtres consiste donc dans la propriété qu'ils ont de susciter le jeu puissant et harmonieux de nos facultés représentatives. Mais comme être, c'est agir, le beau objectif se ramène en définitive, à une *activité* (force ou âme) qui se déploie d'une manière *puissante et ordonnée*. — Cette définition permet de mesurer le degré de beauté de chaque objet, car,

(1) S. AUGUSTIN, *De civitate Dei*, L. XIX, Ch. xiii, n. 1.

(2) On attribue souvent cette définition à saint Augustin ; mais on la cherche vainement dans ses œuvres.

si le beau est dans l'action puissante et ordonnée de la force ou de l'âme, il s'ensuit qu'à un degré supérieur de puissance et d'ordre correspond un degré supérieur de beauté. C'est ce qui explique pourquoi l'activité du minéral est moins belle que celle de la plante : la vie qui paraît avec le végétal est une activité plus puissante et mieux ordonnée que celle de l'être inanimé, parce que le vivant a, en lui-même, son principe de mouvement. La beauté grandit avec les ascensions de la vie : la vie sensitive l'emporte sur la vie végétative ; la vie rationnelle sur les deux autres ; la vie spirituelle sur la rationnelle ; la vie divine sur toutes, parce qu'elle est infiniment puissante et ordonnée (Ps. 48, III).

Conclusion : on peut réduire la définition du beau à cette courte formule : c'est la **splendeur de l'être**. A quelles conditions l'être sera-t-il splendide ? s'il déploie une activité *puissante et ordonnée* (3).

Remarque : saint Thomas (2) ramène à trois les éléments constitutifs du beau : *Ad pulchritudinem tria requiruntur. Primo quidem integritas seu perfectio; que enim diminuta sunt hoc ipso turpia sunt. Et debita proportio sive consonantia. Et iterum claritas; unde qui habent colorem nitidum pulchra esse dicuntur*. Cette définition revient, en somme, à la précédente, puisqu'elle se confond avec elle pour les deux éléments essentiels : l'*intégrité* et la *proportion*. Quant au troisième élément : la *clarté* ou *splendeur*, S. Thomas l'a indiqué explicitement et le met sur le même plan que les précédents, tandis que, pour nous, il résulte de la présence des deux premiers qui en sont la condition : un être sera splendide dès que son activité sera puissante et proportionnée. Dans le commentaire sur le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, S. Thomas au lieu du mot *integritas*, emploie le mot même d'Aristote : *magnitudo* (Lib. I *Sent.* Distinct. XXXI, Quæst. III, Art. I. Cf. S. Denis, *Des Noms divins*, G. IV : *Deus dicitur pulcher sicut universorum consonantia et claritatis causa*.

(1) G. SORBAIS, *De la beauté d'après Platon, Aristote et Saint Augustin*, en brochure, chez Retaux, ou dans les *Études*, 1898.

(2) *Summa theologiae*, I P., Q. XXXIX, Art. VIII.

3. — DIVISION DU BEAU

On peut diviser le beau d'après la nature de l'action déployée en :

I. — **Physique** : celui qui réside dans le monde inanimé : vg. beau fleuve. Il consiste en une *activité* puissante et ordonnée.

II. — **Sensible** : celui qui réside dans les règnes végétal et animal : vg. belle fleur, beau lion. C'est une *vie* (végétative, sensitive) puissante et ordonnée.

III. — **Intellectuel** : celui qui réside dans l'activité de l'âme raisonnable. Il se manifeste dans les œuvres d'une *imagination créatrice*, c'est-à-dire puissante et ordonnée (Ps. 128, § 1) : vg. palais, statue, peinture, musique, poème, discours.

IV. — **Moral** : celui qui réside dans l'activité libre : vg. belle action. C'est l'œuvre d'une *volonté* puissante et ordonnée.

4. — LE VRAI, LE BIEN, LE BEAU

On peut les comparer au point de vue de :

I. — **Leur essence** : le **vrai**, le **bien** et le **beau** sont les trois aspects d'une même chose : l'être (¹). Le **vrai** c'est l'être en tant que *conforme au concept de son essence*, ou, comme disent S. Augustin et Bossuet, c'est ce qui *est*, par opposition à ce qui *paraît être*. — Le **bien**, c'est l'être en tant qu'il est *parfait et peut perfectionner* les autres. — Le **beau**, c'est l'être en tant qu'il est *puissant et ordonné*. Bref, le vrai, c'est la *conformité* de l'être à son type; le bien c'est la *perfection* de l'être; le beau c'est la *splendeur* de l'être.

Il est manifeste que : 1°) le **vrai est distinct du beau** : sans doute le beau doit être vrai, car s'il ne l'était pas, il ne pour-

(¹) S. THOMAS, *Summa theologiae*, I P., Q. XVI, Art. 3; 1^o II^o, Q. XXVII, Art. 1.

rait être perçu par l'intelligence, mais il s'en distingue, parce que toute vérité n'est pas belle, n'a pas cette splendeur qui caractérise le beau : vg. $2 + 2 = 4$.

2°) Le **bien est distinct du beau** (¹) : sans doute le beau doit être bon (²); autrement il manquerait d'ordre et n'exciterait pas l'admiration. Mais la bonté, que suppose le beau, n'est pas la perfection *extrinsèque* de l'être, c'est-à-dire ce qui dans l'être peut améliorer les autres, ce qui le rend *utile*. C'est sa perfection *intrinsèque*, c'est-à-dire la convenance de ses parties entre elles et avec le tout, la conformité à sa loi, à sa fin, parce que le beau provoque une satisfaction désintéressée. — Cependant il ne faut pas identifier le beau et le bien (c'est la tendance des Grecs : τὸ καλοῦ γάρθρον) car :

a) **Tout objet bon n'est pas beau** : vg. toute fleur, qui réalise le type de son espèce, est bonne en soi, mais n'est pas belle si elle n'atteint pas un certain degré de splendeur. Moralement, bien des actes sont estimables, sans être beaux.

b) **Le bien apparaît comme obligatoire** : la beauté n'emporte avec elle aucun caractère d'obligation (Mox. 37).

c) Certains ajoutent cette troisième différence : **On juge autrement du beau et du bien**. Tout jugement sur la bonté ou perfection intrinsèque d'un être suppose au préalable la *notion expresse de ce qu'il doit être*, de sa nature, de sa loi. Pour le beau, il n'en va pas ainsi : on juge, non d'après un concept, un idéal antérieur, mais d'après le sentiment esthétique qu'il nous fait éprouver. — D'autres rejettent cette différence et, ce semble, avec raison. L'origine de l'idée du bien et de l'idée du beau est semblable : *l'expérience interprétée par la raison*. Des sentiments et des jugements moraux spontanés l'esprit dégage par l'abstraction l'idée du bien et la généralise. De même pour l'idée du beau, elle est déagée par la raison des sentiments et jugements esthétiques *instinctifs*. Donc, dans les deux cas, on commence par juger du bien et du beau, d'après le sentiment que les objets bons et beaux produisent en nous ; ce jugement est spon-

(¹) ARISTOTE, *Métaphysique*, L. XII, Ch. III, n. 10.

(²) La Fontaine a dit avec raison : « Le beau c'est le camarade du bien ».

tané, instinctif, confus. C'est en élaborant cette matière que la raison arrive à former l'idée abstraite et générale du bien ou du beau ; quand cet idéal moral ou esthétique est nettement conçu, il sert à contrôler les jugements *spontanés*, que provoque naturellement en nous la vue du beau et du bien et nous permet de les transformer en jugements *réfléchis*. On doit en dire autant de l'origine de l'idée du vrai. L'erreur de ceux, qui admettent cette troisième différence entre le bien et le beau, vient d'une confusion entre les actes spontanés et les actes réfléchis.

II. — Des facultés auxquelles ils se rapportent :

A) Le vrai se rapporte à l'*intelligence* ; — le bien à la *volonté* et à la *sensibilité* ; — le beau tout ensemble à l'*intelligence*, à la *volonté* et à la *sensibilité* : de là vient la supériorité du plaisir esthétique : le beau met en mouvement *toute* l'activité humaine.

B) Le vrai c'est l'être en tant qu'*intelligible* ; — le bien, en tant que *convenable, désirable* ; — le beau en tant qu'*admirable*.

C) Le vrai c'est ce qui, étant connu, est *affirmé* ou *affirmable* ; le beau, c'est ce qui, étant connu, *plait*.

Le bien et le beau *plaisent* tous deux ; mais le bien *plait* en tant qu'il *convient* à celui qui l'aime, en tant qu'il peut le perfectionner, lui être utile ; le beau *plait*, en tant qu'il est *connu*. C'est la doctrine de S. Thomas : *Ad rationem pulchri pertinet quod in ejus aspectu seu cognitione quietetur appetitus ; pulchrum addit supra bonum ordinem quemdam ad vim cognoscitivam ; ita quod bonum dicatur id quod simpliciter complacet appetitui ; pulchrum autem dicatur id cujus ipsa apprehensio placet* (1).

III. — De l'extension : *tout être est vrai*, car tout être est conforme à l'intelligence divine qui l'a produit ; — *tout être a la bonté essentielle*, car il a la perfection qui convient à sa nature ; mais aucun être n'a sa perfection complète, et par conséquent n'est bon, avant d'avoir atteint sa fin, car il lui manque des perfections accidentelles. *A fortiori* tout être n'est pas beau, car à l'idée du vrai, à l'idée du beau, c'est-à-dire à l'idée de conformité

(1) S. THOMAS, *Summa theologiae*, I^e II^o, Q. XXVII, A. I, ad 3^om. Cf. *Ibidem*, Q. XI, Art. 1 ad 3^om ; I^e P., Q. V, Art. IV, ad 1^om.

à l'intellect divin, à l'idée de perfection intrinsèque, le beau ajoute un surcroît, une certaine splendeur. Une belle vérité, ce ne sera pas une vérité banale : $2 + 2 = 4$, mais une vérité saisissante : le beau rationnel c'est la splendeur du vrai (1). Une belle action ce ne sera pas une action quelconque, quoique bonne : *vg.* donner un sou à un pauvre, mais une action éclatante : le beau moral, c'est la splendeur du bien. Nous avons montré que les éléments constitutifs de cette splendeur sont la *puissance* et l'*ordre* (2).

IV. — Les effets qu'ils provoquent : l'amour du *vrai* est le principe de la *science* ; l'amour du *bien* est le principe de la *vertu* ; l'amour du *beau* est le principe de l'*art* (Ps. 54).

Conclusion : le vrai, le bien, le beau trouvent en Dieu leur fondement et leur réalisation parfaite ; de là leur étroite connexion. Ce sont les trois aspects divers, sous lesquels notre intelligence conçoit Dieu, Vérité, Bonté et Beauté absolues (3).

5. — LE BEAU, L'UTILE ET L'AGREABLE

Nous avons défini le *bien en général* : ce qui convient à un être, ce qui le perfectionne. Or une chose peut convenir à l'homme soit :

I. — **Par elle-même** : et cela de deux façons : 1^o) en tant qu'elle *perfectionne* la nature de l'homme et c'est le *bien en soi*, le *bien honnête*, ce qui convient à la nature raisonnable ; — 2^o) en tant qu'elle *plait* ; et c'est l'*agréable*.

II. — **En raison d'un autre bien** qu'elle peut procurer à l'homme ; et c'est l'*utile*. Le bien se divise donc en bien : *honnête, agréable, utile*. L'honnête et l'agréable peuvent être

(1) Bossuet parle de « beaux principes », et, avec raison, car, pour une intelligence pénétrante, qui saisit les nombreuses conséquences qu'ils contiennent implicitement et qui en décolent rigoureusement, les principes ont les deux caractères du beau : la *puissance* ou *ampleur* à cause de l'étendue indéfinie de leurs applications ; l'*ordre*, à cause de la rigueur des déductions.

(2) Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, IV^e, VII^e, XVI^e Leçons.

recherchés comme **fin**s, parce qu'ils sont aimables, désirables en eux-mêmes; l'utile a le caractère de **moyen**.

A) **Utile** : 1°) Tout ce qui est utile n'est pas beau : vg. quoi de plus utile qu'une marmite, dit Platon dans l'*Hippias*, et quoi de moins esthétique?

2°) Tout ce qui est beau n'est pas utile : à quoi peuvent servir un tableau, une statue, un chant, un poème pour la vie pratique? Ils ne servent qu'à satisfaire le goût du beau.

3°) Un même objet peut être beau et utile : vg. une coupe délicatement ciselée peut être à la fois commode et admirable. Sans doute, mais sous des rapports différents : on ne goûte la beauté d'un objet qu'en faisant abstraction de son utilité : vg. un bois sera beau pour le peintre qui le contemple et veut le reproduire sur la toile; il ne l'est pas pour le propriétaire qui en escompte déjà le bénéfice futur.

4°) L'utile excite le désir de *posséder* l'objet pour en tirer avantage, il entraîne l'idée de recherche *égoïste* et d'intérêt *personnel*. Le beau éveille un sentiment *désintéressé*. L'utile est un calculateur; l'esthète est un contemplatif.

La raison de cette opposition, c'est que l'objet utile est un *moyen* pour atteindre une fin distincte de lui-même, tandis que l'objet beau a le caractère de *fin* : il vaut et plaît *immédiatement* par lui-même.

B) **Agréable** : on a outré la distinction entre le beau et l'agréable. Le sentiment du beau est un *plaisir*; le beau c'est ce qui *plait* en tant que connu : il est donc *agréable*. Oui, mais ce n'est qu'une *espèce* du genre agréable. Tout ce qui est beau plaît; mais tout ce qui plaît n'est pas beau : vg. tel fruit peut être délicieux au goût et désagréable à la vue. Il faut donc déterminer quelle est, dans le genre agréable, la *différence* qui spécifie le plaisir du beau. Nous avons distingué deux sortes d'activités (1) : activité *sérieuse* (travail); activité *esthétique* (jeu). Deux sortes de plaisirs y correspondent : à la première, les plaisirs qui résultent de la *réalisation* des fins désirées, de la *possession* des objets *utiles* ou *bons*; — à la seconde, les plaisirs qui résultent du

(1) RABER, *Psychologie*, Ch. XLV.

déploiement facile, puissant et harmonieux de nos facultés cognitives, mises en jeu par des objets *beaux*. Le genre agréable comprend donc deux espèces de plaisirs : 1°) le plaisir lié à la satisfaction d'un *besoin* physique, intellectuel ou moral : c'est le plaisir *utilitaire*; — 2°) le plaisir lié à la *contemplation* désintéressée des choses : c'est le plaisir *du beau*. C'est pourquoi l'utile et l'agréable utilitaire exigent la *réalité* de leur objet, condition d'une *consumation* réelle; le beau peut se contenter d'un objet imaginaire : la *forme*, l'*apparence* lui suffisent, parce qu'elles suffisent à l'acte idéal de la contemplation. — On comprend aussi pourquoi on ne dit pas de belles odeurs, de belles saveurs, mais de belles couleurs, de beaux sons; c'est que dans le premier cas l'élément représentatif est presque nul, tandis que dans le second il est prédominant (Ps. 33, B).

6. — LE BEAU, LE GRACIEUX, LE JOLI

A) **Gracieux** (1) : la grâce appartient surtout aux mouvements et au maintien qui, pour être gracieux, ne doivent avoir aucune raideur. Il se distingue du beau, parce que la *puissance en est absente*; la puissance est remplacée par l'aisance, la souplesse, la facilité. La Fontaine a dit de la grâce : La grâce plus belle que la beauté, voulant sans doute dire que la grâce a un charme plus pénétrant. Elle se rapproche du joli.

B) **Joli ou charmant** : il a de commun, avec le beau, l'*ordre*; mais il s'en distingue parce qu'il n'a pas la puissance complète, pleinement développée. Un être joli est un être faible encore, en voie de formation, mais se développant et *tendant vers sa perfection relative*, d'une façon conforme à tout l'ordre de sa nature; vg. l'enfant (2), le lionceau, le bouton de rose, l'arbutus, par rap-

(1) SCHILLER, *De la grâce et de la dignité*. — C. MARTHA, *De la délicatesse dans l'art*. — P. SOUBIAT, *L'Esthétique du Mouvement*, III^e P., ch. 1, § 3.

(2) M. DE LA SIBERNE, *L'Esthétique de l'Enfance au Petit-Palais*, Revue des Deux-Mondes, 1^{er} juillet 1901, p. 160 et suiv.

port à l'homme fait, au lion dans toute sa force, à la rose épanouie, à l'arbre séculaire. C'est encore l'être de petite dimension par rapport à d'autres êtres du même genre : vg. colline, lac, rivière, comparativement à la montagne, à la mer, au fleuve. On ne dira pas de l'Océan que c'est une jolie mer, du Mont-Blanc que c'est une jolie montagne. Le joli c'est donc le beau moins l'ampleur, moins la grandeur complète.

7. — LE BEAU ET LE SUBLIME

Les uns prétendent qu'il y a entre le beau et le sublime une simple différence de plus ou de moins; les autres une différence de nature.

I. — **Différence de nature** : BURKE (1), KANT (2). Jusqu'à eux, on admettait que le sublime n'est autre chose que le superlatif du beau. On trouve sans doute dans le sublime certaines ressemblances avec le beau : il cause un plaisir désintéressé; il s'impose universellement à l'admiration. Mais voici, disent-ils, des différences essentielles :

1°) Le beau implique toujours que l'objet a une certaine forme, une mesure déterminée. Le propre du sublime, c'est d'être *illimité, infini*.

2°) Le plaisir du beau est toujours *tout entier charmant*; c'est celui de l'admiration. Le plaisir du sublime est mêlé de *quelque souffrance*; l'âme en l'éprouvant se sent comme accablée par l'infini et troublée par l'apparence du désordre : il y a du saisissement et de la stupeur; l'admiration est mêlée de tristesse.

3°) Le beau implique un certain accord de l'imagination et de l'entendement; il paraît en proportion avec nos facultés, car il y a en lui *équation* entre la puissance et l'ordre. Le sublime semble faire violence à notre imagination et à notre raison; il paraît

(1) BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine des idées du sublime et du beau*.

(2) KANT, *Critique du jugement*, T. I, p. 144 (trad. fr.) — SCHILLER, *Du sublime*.

discordant avec elles, parce que l'équilibre est rompu entre la puissance et l'ordre, au profit de la puissance qui prédomine.

II. — **Différence de degré** : LÉVÊQUE (3). Le sublime a pour éléments :

1°) **La puissance**, mais une puissance qui surpasse toute mesure des sens ou de l'imagination et qui fait paraître petite toute force de même espèce : vg. le ciel, l'océan, une chaîne de montagnes. Cette puissance, qui paraît *illimitée* aux sens, n'est limitée que par une affirmation de la raison.

2°) **L'ordre** : la force, qui se déploie dans le sublime, agit selon un ordre qui échappe aux sens, soit à cause de sa grandeur indéterminée (vg. longue chaîne de montagnes), soit à cause du désordre apparent (vg. Océan agité par la tempête), soit pour ces deux motifs (vg. immensité du ciel étoilé); mais la raison affirme que l'ordre, un ordre réel mais caché, existe. Le sublime est une image de Dieu; indéterminé et indéfini, il exprime la nature divine dont l'infini débordé toutes les déterminations et se dérobe à nos facultés.

On peut conclure avec Lévêque que le sublime est *identique* au beau en tant qu'il possède ses deux éléments essentiels, la puissance et l'ordre, mais qu'il en *diffère*, parce qu'il exige une puissance et un ordre plus parfaits, au *superlatif*. En soi, il n'est que le beau *très grand*; il n'est sublime que par rapport à nos facultés qu'il dépasse.

Remarques : I. — Les notions du joli et du beau, du beau et du sublime sont *relatives*, varient d'après le *terme de comparaison*. Ainsi, l'enfant est le type du joli par rapport à l'homme, mais si on compare des *enfants entre eux*, on pourra dire que tel enfant est plus beau que tel autre, parce que la comparaison est relative au *genre enfant*. De même, tel genre d'êtres est dit laid par rapport à tel autre genre : vg. l'âne par rapport au cheval; mais si la comparaison est établie entre les ânes, on dira que tel âne est beau.

II. — Kant distingue le sublime : a) *mathématique*, expression de la *grandeur infinie*; — b) *dynamique*, expression de la *puissance infinie*.

(3) *La science du beau*, 1^{re} P., ch. VIII.

8. — JOLI, BEAU, SUBLIME

Si on les compare, on arrive à la conclusion suivante : dans le beau, il y a *équation*, équilibre harmonieux entre la puissance et l'ordre ; dans le joli et dans le sublime l'équation n'existe plus, *l'équilibre est rompu* ; dans le joli, c'est l'ordre qui prévaut, dans le sublime, c'est la puissance qui prédomine : l'ordre, tout réel qu'il est, échappe aux sens et n'apparaît qu'à la réflexion. Prenons pour exemple un chêne. Arbuste, il est *joli* ; arbre séculaire, il est *beau* ; résistant sans fléchir à l'assaut de l'ouragan, il est *sublime*. Le joli est la miniature du beau, c'est le beau en petit ; le sublime, c'est le beau en grand. Ce qui montre bien qu'il n'y a entre eux qu'une différence de degré, c'est que, dans certains cas qu'on peut appeler limitrophes, on les emploie l'un pour l'autre, ce qui serait impossible, s'ils avaient des essences différentes. Ainsi on dira : d'une fleur, qu'elle est jolie ou belle ; du spectacle de la mer, c'est beau, c'est sublime ; d'une mort héroïque, c'est une belle mort, c'est un dévouement sublime.

9. — LE RIDICULE, LE LAID, L'HORRIBLE

L'élément qui leur *manque*, et dont l'absence les distingue de leurs contraires, le joli, le beau, le sublime, ce n'est pas la puissance, mais *l'ordre* (1).

I. — **Laid** : ce n'est pas la simple négation du beau, car le néant n'est ni beau, ni laid, vu qu'il n'est pas. Le laid est une force agissant avec une certaine puissance, mais *désordonnée*. Aucun être ne peut agir dans un sens absolument contraire à sa loi ; ce serait sa destruction. Toute activité suppose donc un *certain ordre*. Mais quand cet ordre est si imparfait, relativement

(1) Cf. LÉVYER, *La science du beau*, I^{er} P., ch. IX.

à la loi de la force, qu'il constitue un **grave désordre**, il y a laideur, car il y a une *notable disproportion* entre la puissance déployée et le but à atteindre ; vg. le pécheur déploie une grande activité à s'écarter de la loi morale qui est son but : d'où laideur de ses actes. Le degré de laideur est déterminé par celui du désordre avec lequel la force agit. Ainsi la laideur, c'est une force agissant dans toute sa puissance, de façon à réaliser un grand désordre.

II. — **Ridicule**, le ridicule, c'est la force grande, moyenne ou petite, dont l'action enfreint **l'ordre légèrement**. C'est la miniature de la laideur ; vg. un nez un peu trop long fait sourire ; qu'il s'allonge démesurément, le visage devient laid.

III. — **Horrible** : dans ce cas, le **désordre est énorme** ; vg. un monstre dans l'ordre physique ou moral ; vg. Néron faisant périr sa mère.

Dans le ridicule, le désordre est *léger* ; dans le laid, il est *grave* ; dans l'horrible, il est *extraordinaire* ; vg. mensonge joyeux, médisance notable, calomnie atroce.

Objection : à ce compte, une œuvre immorale ne saurait être belle ; or l'expérience prouve le contraire.

Réponse : dans l'expression des passions mauvaises : vg. la haine, la vengeance, il faut distinguer trois choses ;

1^o) **L'art** avec lequel l'auteur a plus ou moins bien rendu ces passions. On peut admirer ce *beau de l'expression* : c'est rendre justice au *talent d'exécution, au faire*.

2^o) **La beauté naturelle** de l'être, ses facultés de sentir, de connaître et d'aimer. Ce qui reste admirable, c'est la grandeur de leur développement et non leur mauvais usage. Dans toute activité désordonnée, il y a deux éléments : une puissance et une déviation. La puissance, même dévoyée, garde une part de sa beauté originelle.

3^o) **L'absence de beauté morale** : c'est le mauvais usage, la déviation de ces facultés. L'œuvre immorale est belle par tous les éléments vrais et bons qu'elle conserve nécessairement, car le faux et le mal *absolus*, étant le néant, ne peuvent exister. Mais sa beauté s'amoindrit de tout le faux et de tout le mal qui s'y trouvent mêlés. Donc, dans une œuvre laide et mauvaise moralement, ce

que nous admirons, c'est ce qui reste de beau (déploiement des facultés) et l'art avec lequel l'auteur l'a rendu. C'est ainsi que la Cléopâtre de Corneille a une grande force de volonté (voilà le *beau naturel*), mais tournée vers le mal (voilà le *laid moral*). Corneille a puissamment exprimé ce caractère (voilà le *beau littéraire ou d'expression*).

10. — LE RIRE, LE RIDICULE, LE RISIBLE

I. — **Le Rire** (1) : c'est, d'après Aristote, l'émotion joyeuse, résultant de la vue d'une disproportion qui n'a rien de funeste. La cause du rire est donc la vue d'une **disproportion**.

A) **Disproportion physique** : vg. disproportion entre un visage et le type humain ; entre un mouvement et le but à atteindre : vg. un tout petit homme se baisse en passant sous une porte élevée.

B) **Disproportion intellectuelle** : disproportion entre la parole échappée et la vérité qu'on saisit sous cette parole : vg. un niais, qui se croit de l'esprit et qui essaie d'en faire sans succès, ne réussit qu'à mettre en évidence la disproportion qui existe entre ses prétentions et son talent.

C) **Disproportion morale** qui résulte d'un travers de caractère. C'est une disproportion entre la réalité et les prétentions de l'individu : vg. celui qui se donne pour brave et qu'on voit trembler au moindre bruit.

Mais la disproportion ne doit avoir rien de funeste, n'être ni douloureuse, ni dangereuse. C'est un fait d'expérience : dès qu'apparaissent la douleur et le danger, le rire est glacé. *Le plaisir*

(1) DEKOST, *Les causes du rire*. — PHILBERT, *Le rire*. — MÉLIAND, *Pourquoi rit-on?* Revue des Deux-Mondes, Fév. 1895. — LITTS, *Komik und Humor: Psychologie der Komik*, dans *Philosophische Monatshefte*, T. XXIV, XXV. — LACOMBE, *Du comique et du spirituel*, Revue de métaphysique et de morale, 1897. — CA. LÉVÊQUE, *Le rire, le comique et le risible dans l'esprit et dans l'art*, Rev. des Deux-Mondes, 1^{er} septembre 1863. — H. BRUGNON, *Le rire*.

du rire vient de la découverte vive et facile par l'intelligence de la disproportion qui apparaît entre les prétentions de l'être ridicule ou risible et son état réel.

II. — **Le Ridicule** : c'est *surtout* la disproportion morale, le travers de caractère ; elle provient d'une *volonté libre*. C'est le vrai champ que l'esprit doit exploiter ; c'est le domaine du rire fin, de la haute comédie qui réclament la mise en scène des passions (I, II).

III. — **Le Risible** : c'est *plutôt* la disproportion fortuite et indépendante de la volonté : vg. visage grotesque. C'est le domaine de la comédie inférieure, de la farce.